



Adaptation à l'emploi d'Adjoint des Cadres Hospitaliers

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Apports théoriques
- › Travaux pratiques
- › Études de cas
- › Travaux en sousgroupes
- › Tables rondes

INTERVENANTS

- › Directeurs hospitaliers
- › Cadres de direction
- › Cadres administratifs
- › Cadres techniques
- › Cadres de santé
- CHU Clermont-Ferrand
- › Intervenants universitaires

€ TARIFS

- > Inter : 2904€ / pers.

Ajuster ses pratiques et développer ses compétences dans l'exercice de son activité professionnelle en fonction du contexte.

PUBLIC CONCERNÉ

Adjoint des cadres nouvellement nommé ou déjà en poste.
(Groupe de 20 personnes maximum)

Prérequis : Aucun

Texte de référence :

Selon l'arrêté du 24 octobre 2014 fixant l'organisation et le contenu de la formation d'adaptation à l'emploi des membres du corps des adjoints des cadres hospitaliers.

OBJECTIFS

- › Assurer, dans les meilleures conditions, les fonctions d'adjoint des cadres hospitaliers
- › Approfondir ses connaissances sur le fonctionnement de l'hôpital et des établissements sociaux et médico-sociaux
- › Acquérir et perfectionner ses compétences en matière de ressources humaines et de management d'équipe
- › Améliorer ses connaissances spécifiques nécessaires à l'exercice des fonctions d'ACH quel que soit son secteur d'affectation

CONTENU

Module 1 - Connaissance du cadre d'exercice des adjoints des cadres hospitaliers (5 jours)

Module 2 - Techniques de management et de communication (12 jours)

Module 3 - Connaissances spécifiques nécessaires à l'exercice des fonctions (10 jours dont 5 jours de stage, non pris en charge par le CFPS, à définir entre les stagiaires et leur établissement d'origine)

*** Retrouvez le programme détaillé de la formation en annexe de l'arrêté du 24 octobre 2014.**

✓ ÉVALUATION DES ACQUIS

⇒ **À l'issue** : exercices et mises en situation

👤 SATISFACTION DES PARTICIPANTS



> **Durée** : 22 jours + 5 jours de stage « sur le terrain »

> **Dates** : de septembre 2024 à mai 2025